

Analyse



De l'utilité des monnaies complémentaires.

Pourquoi créer une monnaie à côté de la monnaie nationale ?

Réseau **Financement
Alternatif**
Ensemble, changeons la finance

WB
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Nous assistons à un essor rapide des monnaies complémentaires, également appelées monnaies sociales, alternatives ou locales. On en dénombre aujourd'hui plus de 5000¹ à travers le monde. Les monnaies complémentaires peuvent rencontrer des objectifs sociaux, environnementaux, d'inclusion socio-économique ou bien d'autres. Ils émanent généralement d'initiatives citoyennes et visent à rencontrer des objectifs non atteints par le système monétaire national (ou supra-national). Ces monnaies complémentaires sont d'une diversité importante. Nous allons parcourir à travers cette analyse quelques modèles importants, et mettre en évidence leurs modes de fonctionnement, raisons d'être, utilité, caractéristiques.

1 A quoi sert la monnaie ?

La monnaie a trois fonctions : elle est un moyen d'échange (elle permet de passer du troc-échange bilatéral à des échanges multilatéraux), une unité de mesure (elle permet d'établir un valeur à tout bien dans une même mesure) et une réserve de valeur (elle peut être stockée, ce qui permet de postposer son utilisation).

Avec l'émergence des pays-nations, des monnaies nationales ont été établies, gérées par les banques centrales, l'État percevant ses impôts dans cette monnaie uniquement. Ce monopole monétaire ne répond toutefois pas à tous les défis sociaux et économiques que nous rencontrons.

C'est pour répondre à ces défis et ainsi compléter les fonctions d'une monnaie nationale que les monnaies complémentaires voient le jour. Les monnaies complémentaires n'ont donc pas pour vocation de se substituer à la monnaie nationale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on évite de parler de monnaie alternative.

Les différents cas de monnaies complémentaires se caractérisent généralement comme relevant de l'économie sociale : renforcement de la solidarité au sein d'une communauté, auto-gouvernance, indépendance, processus de décision démocratique,...²

1 BERNARD LIETAER, Les monnaies Sociales Locales Complémentaires [en ligne], disponible sur http://econosoc.be/?rub=actualite&page=dossier_monnaie (consulté le 15/11/2013)

2 Heinz Brodbeck, Institute for Social Banking education & research, Complementary Monetary Systems, Homeopathic Medicine against Economic Collapse [en ligne], disponible sur : <http://www.social-banking.org/research/isb-paper-series/no-11-jun-13/> (consulté le 15/11/2013)

1.1 En quoi les monnaies complémentaires sont-elles différentes ?

Une monnaie complémentaire peut avoir des **objectifs** très diversifiés : soutenir l'économie locale, développer les relations intergénérationnelles, soutenir les PME, permettre l'échange de services entre citoyens,... En fonction de ces objectifs, la monnaie va s'adresser à des particuliers (C2C, Consumer to Consumer), à des professionnels (B2B, Business to Business) ou encore favoriser la consommation des particuliers auprès d'un réseau de prestataires (C2B, Consumer to Business).

Les modes de **fonctionnement** des monnaies complémentaires sont également très diversifiés. L'unité de mesure peut être monétaire (auquel cas elle peut être convertible en monnaie nationale ou non), mais peut aussi être le temps, sa conversion peut être taxée (en général pour les conversions sortantes) ou bonifiée (en général pour les conversions entrantes), un mécanisme de fonte³ peut exister (la valeur de la monnaie diminue au fil du temps), la monnaie peut exister en version papier ou électronique,...

Nous abordons ci-dessous quelques exemples de monnaies complémentaires, qui permettent de mieux comprendre les caractéristiques et le fonctionnement des différents types de monnaies.

2 Exemples de monnaies complémentaires

2.1 Le WIR, une monnaie incontournable en Suisse

Le WIR est une monnaie exclusivement électronique qui circule parallèlement au franc suisse. Jusqu'en 1973, il était convertible en francs suisses.

Il s'agit d'une monnaie complémentaire qui s'échange entre professionnels (B2B). Le WIR est aussi le nom d'une banque : celle-ci gère les comptes en WIR, octroie des crédits en WIR, distribue des cartes de paiements liées à des comptes en WIR,... Elle offre aussi toute une série de services en monnaie nationale, le franc suisse. Les participants au WIR constituent également un solide réseau de PME.

Née lors de la crise économique des années 30, le système WIR avait pour objectif de pallier la pénurie de liquidités. Ainsi, plusieurs patrons zurichois ont mis en place un système parallèle pour favoriser leurs échanges commerciaux. Il s'agit donc d'un

³ A. MARCHAND A. FAIN, Une monnaie fondante pour favoriser les échanges ? [en ligne], disponible sur : www.ecosocdoc.be/static/module/bibliographyDocument/document/003/2412.pdf (consulté le 15/11/2013)

cercle économique privé où les biens et services s'échangent au moyen de cette monnaie complémentaire. Le système a rapidement obtenu la licence bancaire (en 1936), et a donc pu octroyer des crédits. La Banque WIR (Wirtschaft Ring signifie cercle économique en allemand) est une coopérative dont la mission est le soutien aux PME.

Le WIR a été conçu comme une monnaie parallèle permettant d'octroyer des crédits dans un contexte de manque de liquidités. Le crédit provient donc simplement d'un échange de services entre entreprises : au sein de club WIR, les biens et services rendus aux uns et aux autres sont comptabilisés en WIR. Il est donc possible pour une PME qui est incapable de payer en monnaie sonnante et trébuchante de recevoir des services qu'elle paye en WIR. La banque détermine le niveau de découvert en WIR auquel chaque PME a accès.

Lorsque des opérations commerciales sont conclues entre plusieurs participants, généralement une partie seulement est payée en WIR. Les participants peuvent ainsi adopter un taux d'acceptation garanti (par exemple : pour les 3000 premiers francs, minimum x % pourra être payé en WIR).

Ainsi, le WIR se présente comme un instrument de marketing, car l'appartenance au réseau et l'adoption d'un taux d'acceptation garanti permettent d'attirer des clients supplémentaires qui seraient autrement peut-être allés à la concurrence.

Les avoirs en WIR ne rapportent pas de taux d'intérêt, ce qui permet de favoriser sa vitesse de circulation. Notez que jusqu'en 1948, le WIR était fondant (une taxe périodique était appliquée si les WIR ne circulaient pas).

Cette monnaie est aujourd'hui utilisée par plus de 50 000 PME, soit environ 20 % des PME suisses, et 10 000 employés cadres des organismes participants au WIR ont un compte propre WIR. En 2012, la banque WIR a octroyé des crédits pour 855 millions en WIR et pour 2670 millions en CHF.

Les transactions en WIR atteignent 1,7 milliards de francs suisses soit environ 1,1 milliard d'euros et le système monétaire WIR représente 1% de la masse monétaire en circulation en francs suisses⁴.

Il s'agit de la monnaie complémentaire dont le réseau de participants est le plus étendu, et dont la masse monétaire en circulation est la plus importante. Elle est également la plus ancienne des monnaies complémentaires actuellement en circulation.

⁴ Marie Fare, le WIR [en ligne], disponible sur : <http://www.monnaiesendebat.org/IMG/pdf/wir.pdf> (consulté le 15/11/2013)

Selon les responsables du WIR, le succès de celui-ci résiderait entre autres dans le fait d'avoir obtenu la licence bancaire. En effet, la banque WIR peut de ce fait octroyer des crédits aux PME participantes. Par ailleurs, il se fait qu'elle octroie des crédits à des taux très avantageux.

2.2 Chiemgauer⁵

Le Chiemgauer est une monnaie C2B (les participants peuvent l'utiliser auprès d'un réseau de commerçants défini). Elle favorise les associations et entreprises régionales en Allemagne.

En 2003, 6 étudiants et Christian Gelleri (professeur d'économie à l'école Waldorf à Prien, Bavière), lancent un projet de monnaie complémentaire dans le but de récolter des fonds pour la construction d'un équipement sportif.

Le Chiemgauer a rapidement évolué pour financer non plus l'équipement sportif de l'école mais les associations de la région. Il a ainsi la double mission de soutenir les associations de la région et de favoriser les commerces locaux.

Le Chiemgauer a la parité avec l'euro. Si une entreprise a trop de Chiemgauer, elle peut les échanger contre des euros. Une taxe de 5 % sera alors immédiatement prélevée : 3 % sont reversés à une association locale (que chaque membre a pu désigner préalablement) et 2 % servent à couvrir les frais de la centrale d'émission de la monnaie.

Le Chiemgauer existe sous forme de monnaie papier ainsi que sous forme électronique. Les bureaux où l'on peut échanger Chiemgauers et euros sont généralement les commerçants membres du réseau, mais on compte également quelques filiales bancaires.

Les commerçants souhaitant adhérer au système de Chiemgauer doivent payer 100€ d'inscription, ainsi qu'une taxe mensuelle de 5 ou 10€ (en fonction de leur chiffre d'affaires).

Le Chiemgauer a adopté un système de fonte : au début de chaque trimestre, pour que la monnaie reste valable, chaque billet doit recevoir un timbre dont le prix équivaut à 2% de sa valeur. La vente des timbres se fait dans les bureaux de change.

⁵ Anthony Migchels, Regional Currencies in Germany : The Chiemgauer [en ligne], disponible sur : <http://realcurrencies.wordpress.com/2012/02/02/regional-currencies-in-germany-the-chiemgauer/> (consulté le 15/11/2013)

Les revenus générés par les timbres servent à financer différents projets de nature sociale déterminés par l'assemblée générale. Ces revenus peuvent notamment être affectés à l'octroi de microcrédits sans taux d'intérêt à des PME et à des associations.

L'association du Chiemgauer est parvenue à mettre en place un partenariat innovant avec une banque de la région : la GLS bank. GLS distribue les Chiemgauer dans certains distributeurs de billets automatiques de la région. GLS participe (avec d'autres partenaires) à un programme d'octroi de microcrédits en monnaie complémentaire. GLS et l'association du Chiemgauer ont mis au point un système de comptes courants qui en est à sa phase expérimentale⁶.

Notons que des collaborations semblables existent ailleurs : la Rafeisenbank collabore avec la monnaie régionale de Vorarlberg en Autriche. La banque Ithaca (New York, Etats-Unis) gère les comptes de la monnaie Ithaca Hours.⁷

Aujourd'hui le Chiemgauer est utilisé par plus de 800 commerces et entreprises diverses. 50 % du chiffre d'affaires réalisé en Chiemgauer concerne l'achat d'articles biologiques.

Le Chiemgauer représente en général 5% du chiffre d'affaires des commerces participants. Le système permet surtout de renforcer les liens entre les entreprises et associations de la région.

Le Chiemgauer fait partie du projet Regio en Allemagne, qui regroupe environ 30 monnaies locales opérationnelles. Le Chiemgauer est la plus importante de ces monnaies. Il brasse pas moins de 5 millions par an. Cela représente seulement 0,2 % de l'économie du district de Rosenheim. Néanmoins, le Chiemgauer circulerait 2,5 fois plus rapidement que l'euro, permettant donc une activité économique nettement plus importante que l'euro (à masse monétaire égale).

2.3 L'Accorderie

Voici un modèle très différent de ceux présentés ci-dessus : il s'agit d'un système d'échange de services entre consommateurs (C2C), pour laquelle l'unité de mesure utilisée est le temps.

⁶ Ralf Becker, The Euro's Small Siblings [en ligne], disponible sur : http://www.sozialoekonomie.info/Info_Foreign_Languages/English_4/english_4.html (consulté le 15/11/2013)

⁷ Margrit Kennedy, Bernard Lietaer, Monnaies régionales, de nouvelles voies vers une prospérité durable, Paris, France : Editions Charles Léopold Mayer, 2008, 277 p.

La première expérience de ce type remonte à 1930, lorsque le maire de Wörgl en Autriche émit des bons de travail convertibles en Schillings pour lutter contre le chômage. Malheureusement, la banque centrale autrichienne a rapidement mis fin à cette expérience (interdite en 1933).

Ce type de modèle est très répandu : Time Banks ou Banques de temps (très développées en Italie, Espagne et Angleterre ainsi qu'aux USA), SEL ou LETS (Systèmes d'Échanges Locaux ou Local Exchange Trading System. On en dénombre 82 en Belgique francophone⁸, et 450 en France⁹).

La Fondation Saint-Roch de Québec et la Caisse d'économie solidaire Desjardins ont créé en 2002 l'Accorderie. Il s'agit d'un système d'échange de services basé sur le temps, en combinaison duquel ont été instaurés un système de microcrédit solidaire et de groupement d'achat commun.

Il s'agit d'une monnaie papier non convertible au dollar canadien. Son unité de mesure est le temps.

Réservé initialement aux particuliers, le système s'est ouvert depuis lors aux professionnels.

L'organisation est assurée par les membres. Ceux-ci enregistrent notamment tous les échanges qui se font dans une banque de données.

On dénombre trois types d'échanges : d'une part les échanges entre deux membres, d'autre part les échanges sous forme d'achat groupé et enfin les échanges associatifs (des membres vers l'association).

Un bottin de services est mis en ligne et imprimé pour ceux qui n'ont pas accès à internet. Les coordonnées des personnes proposant leurs services y sont mentionnées.

Les adhérents disposent automatiquement d'une sorte d'ouverture de crédits qui leur offre une souplesse de fonctionnement : lorsque quelqu'un devient membre, il reçoit 15h de crédit. Cela permet qu'il y ait un décalage entre le moment où un participant reçoit un service et le moment où il en offre un, et où son compte est donc crédité.

⁸ Voir www.sel-lets.be

⁹ Dominique Doré, les Systèmes d'Échanges Locaux en France [en ligne], disponible sur : http://www.monnaiesendebat.org/IMG/pdf/sel_presentation_lyon_2011.pdf (consulté le 15/11/2013)

Il existe 10 Accorderies à ce jour au Québec¹⁰. Ainsi, le Réseau Accorderie Québécois compte plus de 2500 adhérents, lesquels proposent plus de 1000 types de services.

Depuis 2011, le système se développe également en France, grâce à un partenariat entre le Réseau Accorderie et la Fondation Macif. Le territoire français compte à ce jour 8 Accorderies.

10 L'accorderie, échanger et coopérer [en ligne], disponible sur : <http://accorderie.ca/choisir-son-accorderie/> (consulté le 15/11/2013)

2.4 Récapitulatif des caractéristiques des 3 systèmes présentés

	WIR	Chiemgauer	Accorderie
Objectif	Favoriser les échanges entre PME Suisses et accroître leur accès aux liquidités.	Soutenir les associations de la région et les commerces locaux.	Encourager les échanges de services entre particuliers et professionnels, valorisés en fonction du temps requis.
Parties prenantes	Professionnels (B2B)	Particuliers et professionnels (C2B)	Particuliers (C2C)
Convertibilité avec la monnaie nationale	Par le passé, oui. Actuellement, non.	Oui	Non
Fonte	Par le passé, oui. Actuellement, non.	Oui, tous les 3 mois, taxe de réactivation de 2 % de la valeur.	Non
Rédimage	Non	Oui, 5 % (3 % allant à une association locale, 2 % couvrant les frais de fonctionnement de la monnaie)	Non
Monnaie papier ou électronique	Électronique uniquement	Les deux	Papier
Nombre de participants aux monnaies	50 000 PME	800 commerces	2500 adhérents

2.5 Les logiques sous-jacentes

Les différents types de monnaies complémentaires répondent à des motivations et des objectifs très diversifiés. Ces monnaies cherchent à combler des fonctions que le système monétaire ne remplit pas, se distinguant donc par leur fonctionnement et leurs objectifs.

Dans le cas des **Accorderies**, il y a une remise en question d'ordre philosophique du fonctionnement de notre système monétaire. C'est en substituant le temps à l'unité de mesure habituellement utilisée dans nos sociétés que les Accorderies prennent une position forte. Et cela n'est pas sans conséquences.

La non convertibilité de la monnaie (qui résulte de la non compatibilité de l'unité de mesure nationale avec l'unité de mesure complémentaire) entraîne une impossibilité pour les professionnels d'intégrer ces revenus-là dans leur comptabilité. Cela peut bien évidemment poser des problèmes d'application de la fiscalité.

La question se pose aussi, pour les particuliers prenant part au système, de la compatibilité avec les allocations de chômage éventuellement perçues. Les services rendus à travers ce mécanisme peuvent-ils être considérés comme travail au noir¹¹ ?

Le **Chiemgauer** et le **WIR** sont moins éloignés du système monétaire légal, leur fonctionnement étant nettement plus proche de celui d'une monnaie nationale. Ils impliquent néanmoins une remise en question du monopole monétaire et des objectifs que ce système ne permet pas d'atteindre.

La fonction principale du **WIR** est de fidéliser un réseau de clients et de favoriser les échanges entre PME. Il adopte toutes les caractéristiques de nos monnaies (moyen d'échange, unité de mesure, réserve de valeur). Bien sûr il s'agit d'un moyen d'échange auprès d'un cercle d'utilisateurs restreint. L'unité de mesure se fait sur base de la valorisation économique traditionnelle des biens et services (ceux-ci sont calculés en francs suisses, et ensuite payés en partie en WIR).

Par le passé, lorsque le **WIR** appliquait une fonte, on pouvait considérer qu'il était plus éloigné du système traditionnel, la fonction de réserve de valeur étant affaiblie, mais ce n'est aujourd'hui plus le cas.

Quand au **Chiemgauer**, celui-ci est principalement un outil de soutien à l'économie et aux associations locales. Les participants au Chiemgauer disposent ainsi d'un outil convertible à la monnaie nationale, et dont le fonctionnement est assez proche de celle-ci, mais qui permet de soutenir l'économie et les associations locales. Il remet

11 Voir à ce sujet, le *Guide pratique des monnaies complémentaires* édité par le Réseau Financement Alternatif dont un chapitre traite largement de cette problématique. Le guide est disponible sur le site www.monnaiecitoyenne.be.

donc en question le monopole monétaire, ainsi que la mondialisation des échanges commerciaux (en remettant au centre les valeurs de proximité et d'entraide). Il ne semble pas que le mécanisme de fonte soit conçu comme une remise en question du fonctionnement monétaire, mais plutôt comme un mécanisme permettant de récolter des fonds supplémentaires.

3 Et en Belgique ?

En Belgique, on dénombre une série de projets de monnaies complémentaires actifs ou en cours de création. Il s'agit entre autres de La Minuto dans la Région de Braine-le-Comte, l'Épi Lorrain en Gaume, le Ropi à Mons, le RES, l'Éco Iris à Bruxelles et le Torekes à Gand. Certains de ces projets sont issus d'initiatives citoyennes (la minuto, l'épi lorrain et le ropi), d'autres d'initiatives publiques (l'Éco Iris et le Torekes). Le RES quand à lui résulte d'une initiative privée. On compte aussi 82 SEL en Belgique francophone.

Si les SEL sont présents depuis longtemps sur le territoire, l'émergence des autres monnaies complémentaires est très récente. Parmi les exemples suivants, le plus ancien est l'Épi Lorrain, dont le processus de création date de 2010.

4 Conclusion

La diversité des systèmes de monnaies complémentaires est énorme. Nous avons présenté au cours de cette analyse quelques mécanismes phares qui permettent de comprendre les principaux mécanismes de fonctionnement, et de connaître quelques grandes familles de monnaies complémentaires (B2B, C2B, C2C).

Les monnaies complémentaires sont un outil, généralement approprié par des groupes de citoyens, utilisés parallèlement à une monnaie nationale, en vue de favoriser certains objectifs. Ceux-ci peuvent être purement économiques, sociaux, environnementaux, ou d'autre nature : tout est envisageable. Les usagers d'une monnaie complémentaire participent donc pour une multitude de raisons (intérêt économique/idéologique), et sont donc convaincus du bien-fondé d'une telle démarche.

L'existence même de monnaies complémentaires implique une remise en question du système monétaire en vigueur et surtout des manquements quand aux objectifs que celui-ci permet d'atteindre. Certaines monnaies adoptent un fonctionnement proche du système monétaire classique, d'autres s'en éloignent plus. Elles impliquent donc des positions très variables en termes d'intensité de la remise en question du système monétaire conventionnel. Elles sont également confrontées à des défis juridiques et institutionnels fort différents.

Retrouvez toutes nos analyses sur www.financite.be

5 De nombreux citoyens et pouvoirs publics se réunissent et créent des systèmes monétaires qui répondent à certaines préoccupations. En Belgique, les initiatives citoyennes et publiques ne manquent pas. Néanmoins, il subsiste toujours une incertitude légale¹².

*Marie-Bénédicte de Ghellinck
Novembre 2013*

12 Les incertitudes au niveau légal en Belgique sont largement traitées dans le *Guide pratique des monnaies complémentaires* édité par le Réseau Financement Alternatif et disponible gratuitement sur le site www.monnaiecitoyenne.be.